Image not found or type unknown

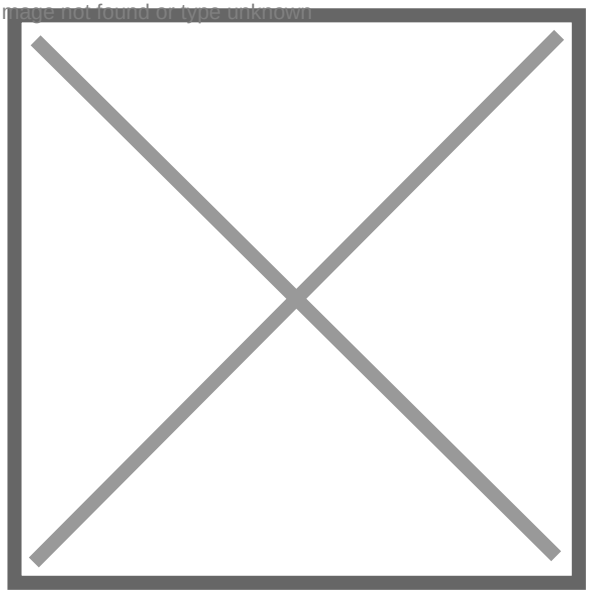

Père qui n'exerce pas la paternité peut d'un coup la reclamer?

Par **ti84**, le **23/07/2010** à **23:06**

Bonjour,

Ma copine s'est divorcée du père de son fils il y a quelque temps. Disons de façon résumée que le divorce a été tendu et que le mec me hait.

Il était censé à verser une pension alimentaire au petit, mais il ne l'a jamais fait. Il non seulement habite à l'étranger, comme ne s'inquiète pas vraiment en tenir contact avec son fils. Ses appels téléphoniques sont de plus en plus rares, des intervalles comme 2 ou 3 mois entre chaque.

Actuellement, moi et ma copine nous voudrions cohabiter. Dans un ou deux mois on est censé à se déménager.

Est-ce que ce mec pourrait nous poser des problèmes juridiques?

Le fait qu'il n'a jamais rempli ses obligations comme père est suffisant pour l'enlever les droits de paternels?

Merci

Par **Marion2**, le **23/07/2010** à **23:38**

Bonsoir,

Dans la mesure où votre amie est divorcée, son ex-mari ne peut vous poser aucun problème d'ordre juridique si vous habitez ensemble.

[citation]***Le fait qu'il n'a jamais rempli ses obligations comme père est suffisant pour l'enlever les droits de paternels?***[/citation]

Il faut voir avec le JAF, à plus forte raison qu'il réside à l'étranger.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés